



Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 17 d) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 55/159 du 12 décembre 2000, l'Assemblée générale a apporté au Statut du Tribunal administratif des Nations Unies (résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949) les modifications ci-après.
2. Par sa résolution 58/87 du 9 décembre 2003, l'Assemblée générale a de nouveau modifié le paragraphe 1 de l'article 3.
3. Les paragraphes 1 et 2 de l'article 3 du Statut du Tribunal administratif des Nations Unies disposent ce qui suit :
 - « 1. Le Tribunal se compose de sept membres, tous de nationalité différente. Les membres possèdent une expérience judiciaire ou toute autre expérience juridique dans le domaine du droit administratif ou un domaine équivalent dans leur juridiction nationale. Trois d'entre eux seulement siègent dans chaque espèce.
 2. Les membres sont désignés par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Le membre désigné en remplacement d'un membre dont le mandat n'est pas expiré ne l'est que pour le reste du mandat de son prédécesseur; son mandat est renouvelable une fois. »
4. Au paragraphe 2 de sa résolution 55/159, l'Assemblée générale a décidé également de proroger d'un an le mandat des membres siégeant au Tribunal au 1er janvier 2001, qui pourrait par la suite être renouvelé une fois si l'intéressé n'a pas siégé au Tribunal plus de sept ans.

* A/59/50/Rev.1 et Corr.1.



5. Le Tribunal se compose donc actuellement des membres suivants :

- M. Julio Barboza (Argentine)***
- M. Omer Yousif Bireedo (Soudan)*
- M. Spyridon Flogaitis (Grèce)*
- M. Kevin Haugh (Irlande)**
- M^{me} Jacqueline R. Scott (États-Unis d'Amérique)**
- M^{me} Brigitte Stern (France)*
- M. Dayendra Sena Wijewardane (Sri Lanka)***

* Mandat expirant le 31 décembre 2004.

** Mandat expirant le 31 décembre 2006.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2007.

6. Les mandats de MM. Bireedo, Flogaitis et de M^{me} Stern venant à expiration le 31 décembre 2004, l'Assemblée générale sera appelée, à sa cinquante-neuvième session, à nommer trois personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants. Ces personnes seront nommées pour une durée de quatre ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2005.

7. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la cinquante-neuvième session.
